



LES 24 HEURES DE BOURGES À LA MARCHÉ

CLUB AFFILIÉ



Chers amis Marcheurs,

L'US Berry Athlétisme a le plaisir de vous inviter à la 19^{ème} édition des **24 Heures de Bourges**.

Cette épreuve qualificative à Paris-Alsace 2016, se déroulera comme chaque année, sur le circuit des Rives d'Auron.

Vous trouverez en annexe, le Règlement de l'épreuve ainsi que le formulaire de réservation pour les hébergements et la restauration à retourner avec votre engagement.

Sportivement,

Maryline PLÉE

27 et 28 février 2016



Sylvie MAISON

PROGRAMME

Vendredi 26 février

- ◆ 15h00 - Accueil des Athlètes et installation du village
- ◆ 19h00 - Pasta-party sur réservation (9,00 €)

Samedi 27 février

- ◆ 7h00 - Petit déjeuner (5,00 €)
- ◆ 8h00 - Remise des dossards
- ◆ 11h00 - Repas Marcheurs (12,00 €)
- ◆ 12h00 - Restauration chaude (12,00 €)
- ◆ 12h30 - Appel des Athlètes
- ◆ 13h00 - Départ des 24 Heures et de la 1^{ère} étape
- ◆ 14h30 - Animation Marche Nordique
- ◆ 19h00 - Arrivée de la 1^{ère} étape des 2 x 6 heures
- ◆ 20h00 - Restauration chaude (12,00 €)
- ◆ 24h00 - Soupe à l'oignon (offerte)

Dimanche 28 février

- ◆ 6h00 - Petit déjeuner (5,00 €)
- ◆ 7h00 - Départ de la 2^{ème} étape des 2 x 6 heures
- ◆ 10h00 - Epreuves Jeunes et 5km TCC
- ◆ 12h00 - Restauration chaude (12,00 €)
- ◆ 13h00 - Arrivées de tous les concurrents
- ◆ 15h00 - Remise des récompenses
- ◆ 16h00 - Vin d'honneur offert par la Ville de Bourges

ÉPREUVES

24 Heures Hommes - 24 Heures Femmes

- ◆ **Boucle de départ de 540 m puis circuit en ville de 2688 m avec passage dans le hall du Carré d'Auron. Petite boucle de 629 m pour finir à 24 heures précises.**
- ◆ Permanence médicale et podologie

ÉPREUVE PAR ÉTAPES

Une épreuve de 2 étapes de 6 heures sera organisée .

1^{ère} étape : samedi 13h00 à 19h00

2^{ème} étape : dimanche 7h00 à 13h00

Les classements seront faits par addition des distances parcourues au cours des deux étapes (le classement hommes et le classement femmes seront distincts).

RENSEIGNEMENTS

Maryline PLÉE

12, avenue du Général Leclerc - 18700 AUBIGNY SUR NÈRE

☎ 02 48 81 01 39 - 📞 06 86 35 70 38

Email : maryline.plee18@orange.fr



BOURGES
soutient l'exploit !



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner **pour le 17 février 2016** à :

Maryline PLÉE

12, avenue du Général Leclerc

18700 AUBIGNY SUR NÈRE

Email : maryline.plee18@orange.fr

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOM :

Prénom :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

.....

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

Date de Naissance : / / 19.....

N° de licence :

Club :

Pour les athlètes non licenciés à la FFA ou à une fédération affiliée à l'IAAF, un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an, doit être joint à la présente inscription.

INSCRIPTION ETAPES

NOM :

Prénom :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

.....

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

Date de Naissance : / / 19.....

N° de licence :

Club :

Pour les athlètes non licenciés à la FFA ou à une fédération affiliée à l'IAAF, un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an, doit être joint à la présente inscription.

Joindre le chèque d'inscription (25 € pour les licenciés – 40 € pour les non licenciés) à l'ordre de « US Berry Athlétisme ».

NB : A partir du 19 février, les droits d'engagement sont de 50 € pour les licenciés et 60 € pour les non-licenciés.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

- ◆ L'épreuve sera régie par les règlements de la FFA, complétés par le règlement général des épreuves de Grand Fond.
- ◆ **Le départ de l'épreuve sera donné Allée René Ménard et les athlètes devront effectuer une petite boucle avant de partir sur les grandes boucles.**
- ◆ **Lors de la dernière demi-heure, les athlètes resteront sur la petite boucle sans aucun accompagnateur. L'épreuve sera arrêtée à 24 heures par un coup de pistolet, la distance exacte parcourue sera alors mesurée.**
- ◆ Un poste de ravitaillement officiel sera mis à la disposition des marcheurs par l'organisation.
- ◆ Toutes les équipes d'accompagnateurs devront s'installer impérativement dans la zone prévue sur le Plateau d'Auron.
- ◆ Les concurrents porteront, en permanence, les dossards fournis par l'organisation ; le dossard contenant la puce sera placé sur la poitrine, l'autre dans le dos. Les dossards seront visibles de jour comme de nuit. Pendant la nuit, le port d'une chasuble réfléchissante est obligatoire.
- ◆ Les accompagnateurs pédestres et cyclistes sont autorisés sur le grand circuit mais ne doivent en aucun cas gêner la circulation, ou les autres athlètes.
- ◆ Seront récompensés :
 - les 20 premiers athlètes masculins ayant parcouru au moins 160 km;
 - les 10 premières athlètes féminines ayant parcouru au moins 140 km;
 - Les 3 premiers de l'épreuve par étape.
- ◆ Pour l'indemnisation des frais de déplacement, les mêmes critères seront retenus. Les non licenciés et les participants aux étapes ne peuvent prétendre à indemnisation.